

# AT TAHRIR

h e b d o m a d a i r e

## sommaire

Déplacements ministériels .....	1
Campagne électorale .....	2
Nouvelles brèves .....	3
Le 1er MAI au Maroc .....	5
Le scandale de la reprise de la SOCIETE D' ENERGIE ELECTRIQUE et de la SOCIETE des CHEMINS DE FER MAROCAINS .....	6
Nouvelles brèves .....	8

n° 7

15 MAI 1963

# U.N.F.P.

SECTION des ETUDIANTS de PARIS

26 Avril 1963

- DEPLACEMENTS MINISTERIELS -

Les citoyens n'ont pas manqué de remarquer ces derniers jours une activité croissante de la part des ministres et des hauts fonctionnaires, activité se rapportant aux grands projets et aux mesures importantes d'ordre social.

Nous voyons, en effet, M. Mohamed Laghzaoui entreprendre un voyage spectaculaire à Tanger pendant que l'Agence Maghreb Arabe Presse donne de son un voyage un compte-rendu quelque peu confus de manière à faire croire aux masses qu'il y a un plan nouveau qui s'élabore en parlant de la question du port franc et de son extension en des termes creux qui ne font plus aucun effet sur la population tangéroise.

Nous voyons Admed Alaoui, ministre d'artisanat, s'appliquer à donner à son discours sur les peaux une particulière publicité. On eut dit, à l'entendre parler, que le problème des peaux n'a jamais existé et qu'on le découvre comme par hasard juste à la veille des élections législatives.

Nous voyons Youssef Bel Abbès, qui a à faire face à des problèmes fort importants avec les enseignants, les étudiants et les professeurs arabes dont les grèves et les protestations ne cessent de se multiplier ces temps-ci, nous parler pendant ce temps de l'enseignement obligatoire, de la réforme et multiplier les promesses alléchantes pour influencer les parents.

Cette activité de la part des ministres s'inscrit tout simplement dans le cadre de tout un plan général conçu pour les besoins des élections par le ministre de l'Intérieur et communiqué sous cachet confidentiel aux gouverneurs en leur demandant de signaler au gouvernement tous les projets que la population souhaiterait voir se réaliser surtout ceux susceptibles d'être accomplis ou tout au moins d'être entamés ces jours mêmes.

Mais le journal de Guédira n'a-t-il pas reconnu dans ses récents articles que le peuple marocain a évolué et qu'il n'est plus assez bête pour se laisser bernier par les propos des ministres

Nous sommes plus que convaincus que le seul moyen sur lequel le pouvoir peut compter dans cette bataille électorale c'est la répression, la contrainte et, la force.

Quant à la propagande et à la persuasion, le pouvoir ne dispose plus d'assez de prestige pour les utiliser avec des chances de succès.

- LE FEODAL CHERRADI ET SA SUITE, AHARDANE ET SA FAMILLE INAUGURENT LA CAMPAGNE DU REGIME -

La presse du pouvoir actuel et sa radio-diffusion cherchent à mettre en relief le mot : neutralité, souligné d'après eux dans la lettre de Guédira adressée aux gouverneurs. Ils ont cherché à prouver que ce mot figure dans le texte de la lettre circulaire même.

Or, ce mot ne figure nullement dans le fac-similé de la lettre circulaire paru dans le numéro d'hier du journal "Clarté" de Guédira.

Cela donne une idée de la manière dont les dirigeants, à tous les échelons observent la neutralité. Mais une idée plus édifiante de la neutralité peut nous être fournie par la relation des faits que nous faisons ci-après.

- A Khouribga :

Le féodal Cherradi a organisé un banquet mardi 23 avril au lieu-dit : Azib Cherradi, situé à Manina aux Oudel Abdoum, région de Khouribga.

Ont assisté à ce banquet qui est un meeting déguisé où le rôti a été distribué à profusion, un certain nombre de notabilités et plusieurs agriculteurs de la région de Khouribga et de Beni-Mellal et Khenifra. Le repas ne comprenait pas moins de cent moutons rôtis et de cinquante poulets.

Parmi les assistants, on notait la présence du caïd Larbi de la région de Khouribga, du caïd Salah et du Khalifa Abdelkader Laheini, des Chioukh et des Mokademins de la région de Khouribga.

Guédira et Ahardane devaient être de la fête.

Le féodal Cherradi a déclaré qu'il n'appartenait à aucun parti politique et ne fait que servir son Roi et son maître. Il demanda aux agriculteurs de soutenir toute l'action qu'il entreprend.

Après le repas, la campagne menée par le féodal Cherradi pour sa propagande aux prochaines élections commença en violation flagrante des lois réglementant les élections.

Les citoyens n'ont pas manqué de s'élever contre ces agissements contraires à la loi et contre le soutien et l'appui que le dit Cherradi rencontre auprès de l'autorité locale.

- A Khenifra :

Le ministre Ahardane a rendu visite avant-hier aux postes de Moulay Bouazza et de Tiahassaline où le poste de caïd est assumé par son frère, un féodal notoire. Ce dernier a fait dresser tout un camp de tentes pour accueillir son frère et organisé des

festivités à cette occasion.

On fait courir le bruit dans cette région que le ministre Ahardane cherche la protection de son frère le caïd et son influence pour se présenter dans cette région et être assuré de son succès.

Les citoyens se sont élevés contre cet arbitraire et contre les pressions exercées par la caïd Ahardane sur la population pour recevoir son frère.

Ainsi le ministre a donc bel et bien inauguré sa campagne électorale.

- Au Souk de J amaa Abbou :

Mercredi dernier, 24 avril, le caïd Cherradi fils du grand féodal de Khouribga a ordonné à tous les chioukh de son commandement au souk de Jemaa des Ouled Abbou d'assister à la réunion qu'il a tenue à son bureau.

Il a obligé chaque cheikh d'amener avec lui au moins 20 paysans (et, effectivement, les chioukhs à leur tour obligèrent tous les paysans à se rendre au bureau du caïd où ils demeurèrent à l'entrée de 8 heures à 17 heures avant que le caïd ne daigna les recevoir.

Cette attente a suffi pour faire éclater la colère des paysans qui se sont élevés contre ces méthodes arbitraires et dont la plupart se sont retirés.

Lorsque ceux restés ont été reçus par le caïd, ils ont entendu ce dernier leur ordonner d'adhérer au Front Royal en ajoutant : "toute personne qui n'adhérerait pas au Parti Royal se verrait privée par le Gouvernement de tous ses droits et serait constamment surveillée".

D'autre part, signalons que les réunions du caïd Cherradi au Souk de Jemaa Ouled Abbou se déroulent d'une manière régulière depuis un certain temps. Le dit caïd a mobilisé tous les fonctionnaires de son commandement pour faire la propagande au profit du "Parti Royal", délaissant leurs fonctions administratives à tel point que, depuis quelques jours, ils ne délivrent plus aucune attestation administrative prétextant avoir trop de travail.

-----  
? 27 avril 1963 ?  
-----

- A PROPOS DU DERNIER DISCOURS DE BEN BELLA -

Sous le titre : "Nous devons dénoncer les actes sataniques qui se trament contre la révolution algérienne à l'intérieur du pays"

suivent des extraits du discours de Ben Bella dont nous donnons les sous-titres, traduisant le passage concernant le Maroc :

-Le régime féodal et le pouvoir personnel du Maroc en tête -

Avons-nous besoin de signaler que le Maroc est parmi les pays voisins de l'Algérie qui menace la révolution algérienne.

Oui, un régime féodal, un pouvoir personnel qui fasse contre la volonté du peuple, règne au Maroc. C'est un pouvoir aux mains des valets, des opportunistes et des représentants du néo-colonialisme qui règne effectivement au Maroc. Cela constitue une menace pour la révolution algérienne et pour son avenir plein de promesses.

C'est un danger constant auquel il faut s'attendre à chaque instant. Si le pouvoir féodal du Maroc, qui marche dans l'orbite du néo-colonialisme, a durant les dernières années pris l'apparence d'un pouvoir libéral et favorable aux mouvements révolutionnaires notamment envers la révolution algérienne, il n'en reste pas moins que le pouvoir féodal pourri de connivence avec le colonialisme constitue un danger constant pour toute révolution populaire authentique surtout celles qui se situent à ses frontières.

Des entreprises menaçantes se trament à l'intérieur de notre pays.

La distinction entre le fait féodal et le fait révolutionnaire.

Notre devoir de dénoncer les actes diaboliques.

-NOUVELLES BREVES -

- La réglementation et l'organisation des élections marocaines visent à garantir le succès des notables et des féodaux.

L'hebdomadaire "France-Observateur" publie dans la rubrique semaine politique, sous le titre : les élections marocaines, une analyse substantielle de la loi électorale et du calendrier des élections.

- Le président de l'assemblée communale d'Al Faudig, province de Tétouan, a été arrêté arbitrairement .

Certains éléments séditieux ayant à leur tête le brigadier des Eaux et Forêts le nommé Mohamed Al Moujahid ont fomenté un complot flagrant contre le camarade militant et président de l'assemblée communale Abdelkader. On a porté plainte contre lui

auprès de l'autorité locale. La police est intervenue en l'arrêtant puis l'a transféré à Tétouan où il a été soumis à un interrogatoire durant trois jours. Il a été finalement relâché car rien n'a pu être retenu contre lui.

C'est ainsi que les militants et les représentants des populations sont victimes de vexations et de répressions pour les démoraliser par tous les moyens en vue de préparer un certain climat aux élections.

- Le front national démocratique tunisien adresse un appel pressant au gouvernement français pour qu'il ne réponde pas à la demande de Tunis exigeant la livraison des étudiants et des ouvriers résidant en France et opposés au régime de Bourguiba.

30 avril 1963

- A L'OCCASION DU 1er MAI -

- La classe ouvrière marocaine célèbre la fête du travail sous le signe de la lutte au défi du pouvoir absolu.
- Défilés ouvriers dans l'ensemble des villes du Maroc.

Le 1er mai, journée mémorable de la classe ouvrière, tombe cette année dans des circonstances politiques très critiques. Après avoir imposé sa constitution fabriquée à la fin de l'année dernière à l'aide d'un faux référendum, le pouvoir absolu après s'être acharné à mobiliser tous les moyens dont il dispose pour étouffer la volonté du peuple et pour sévir contre les militants, se mobilise aujourd'hui pour préparer une assemblée de représentants formée de féodaux et de soumis dont les intérêts se trouvent liés avec ceux du régime.

A cet effet il a constitué un parti officiel pour s'appuyer sur lui et le mobiliser au service des candidats du régime choisi, recruter parmi les féodaux, les traîtres et les valets du colonialisme. Ainsi l'appareil administratif et celui de l'Etat, la radio-diffusion, presse et fonds du pays sont tous au service de la constitution du "front royal".

C'est dans ce climat fébrile que la classe ouvrière marocaine va célébrer sa fête grandiose comme vont le faire les classes ouvrières de tous les autres pays du monde.

Si dans les pays affranchis de la domination du colonialisme de la féodalité et du capitalisme, le 1er mai revêt un éclat de fête et d'enthousiasme et met en valeur toute la production des ouvriers et des leurs acquisitions, par contre les ouvriers et les paysans qui souffrent toujours comme le hôte du joug de la féodalité et de l'exploitation, font de la fête du travail une journée de lutte de combat et de résistance. Cela est une affaire que connaît parfaitement bien la classe ouvrière marocaine qui a une noble tradition dans ce domaine. Tout le monde se souvient, en effet, de la manière dont se déroulait la fête du travail durant les journées du protectorat et le caractère de lutte qu'elle revêtait contre le colonialisme, la féodalité et l'exploitation. Or, c'est le même spectre qui plane toujours sur notre pays et fait que la fête du travail sera une journée de lutte et de résistance contre le défi lancé à la classe ouvrière et à sa combativité.

Si l'on pense que plus de mille ouvriers des mines de Roubekour poursuivent avec une administrable résistance le combat qu'ils mènent depuis près de deux mois et demi sous la forme d'une grève ferme symbolisant toute la bataille qui se livre entre la classe ouvrière et le pouvoir absolu allié aux monopoles colonialistes, cela confirme ce que nous avons dit de la fête du travail une journée de lutte, de résistance et de solidarité avec ceux qui combattent les ennemis des ouvriers et qui se trouvent aux premiers rangs de la bataille.

- LE SCANDALE DE LA REPRISE DES SOCIÉTÉS DE CHEMIN DE FER ET DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE -

On a annoncé tout récemment que l'accord relatif aux sociétés des chemins de fer et de l'énergie électrique sera définitivement signé le 30 avril 1964 à 16 h 30 par les dirigeants de l'actuel gouvernement marocain.

Ainsi un mois plein après la campagne que nous avons déclenchée pour stigmatiser les conditions absolument désastreuses, sur la base desquelles a été conclu l'accord, nous constatons que le gouvernement est résolu à ratifier ces conditions sans publier aucun communiqué expliquant sa position au sujet de ce scandale à l'opinion publique marocaine ni lui donner aucune justification, si justification il y a.

Aussi croyons-nous de notre devoir de signaler de nouveau les conditions de l'accord en question.

- 1) - aux termes desdits accords, le Maroc prend en charge l'ensemble des dettes contractées par la société de l'énergie électrique, sans que le gouvernement marocain ne prenne la peine de discuter la légitimité de ces dettes dont le montant est de trente et un milliards de francs ;

- 2) - le Maroc cède à la Banque de Paris et des Pays-Bas les biens immeubles acquis par les deux sociétés et la partie transférable désignés sous l'appellation de domaine privé des deux sociétés. L'ensemble représente une valeur à peu près égale à la valeur en bourse de toutes les actions des deux sociétés et dont le montant est de deux milliards de francs ;
- 3) - une importante partie du réseau des chemins de fer du Maroc demeure entre les mains de la société étrangère. Cette partie est constituée par la ligne Fès-Meknès - Sidi Kacem, Ksar Al Kébir et Tanger, ainsi que les voitures utilisées sur ces lignes ;
- 4) - étant donné que le gouvernement de l'ancien régime n'a jamais demandé aucun compte à la société au sujet des dettes illégales que le trésor de l'Etat prend désormais en charge, c'est donc le peuple marocain qui va en fin de compte payer ces dettes et ce en payant le courant à la société d'énergie électrique à un prix considéré comme le plus élevé qui soit pratiqué dans le monde, sans compter que le budget du Maroc a payé environ la moitié du capital investi dans ce domaine ;
- 5) - ce qu'il y a d'invraisemblable dans les négociations qui se sont déroulées entre les dirigeants du gouvernement actuel et la société de Paris et des Pays-Bas, c'est le climat qui a entouré ces négociations et qui montre à quel point cette affaire est trouble.

En effet, la Banque de Paris et des Pays-Bas a commencé par réclamer une somme de vingt-trois milliards et demi de francs comme indemnisation des dettes que le Maroc serait appelé à prendre en charge. Quelques mois après la Banque a réduit de moitié le montant de l'indemnisation pour ne plus demander que sept milliards neuf cent millions et finir par accepter en fin de compte le versement de six milliards de francs. Ainsi nous constatons que la Banque de Paris et des Pays-Bas commence par exiger vingt-trois milliards et demi de francs et finit par traiter pour la somme de six milliards. N'est-ce pas là une opération qui relève du brigandage ?

- 6) - ainsi le gouvernement actuel accepte de payer une indemnisation d'un montant de six milliards pour se rendre acquéreur d'une dette de trente et un milliards ;
- 7) - le paiement de cette indemnisation est encore exigé en devises étrangères, c'est-à-dire en francs français, mais le gouvernement marocain ne verra aucun déshonneur pour le Maroc à tendre la main au gouvernement français pour lui demander une aide pour son budget ;
- 8) - enfin, nous devons signaler que les entretiens ont porté sur les deux sociétés : énergie électrique et chemins de fer alors que la Banque de Paris et des Pays-Bas ne possède en tout que 1,5 % du capital de la première, dont les 34/100<sup>e</sup> sont en possession de la seconde largement remboursés par les subventions allouées par l'Etat marocain).

Cette part vaut aux actionnaires qui la possède 50 % des voix à l'assemblée générale de la société de l'énergie électrique, car une action donne à celui qui la possède plus d'une voix aux assemblées générales en question.

Voilà <sup>sur</sup> quelles bases est intervenu l'accord que le gouvernement marocain va ratifier avec précipitation et à la sauvette aujourd'hui, dans un climat aussi mystérieux que suspect.

- NOUVELLES BREVES -

- La grève des étudiants de la sixième de Ben Youssef à Marrakech.

Suivant l'exemple de leurs camarades de la sixième de l'Université Karaouyine de Fès, les étudiants de la sixième de l'Université de Ben Youssef ont déclenché une grève générale à partir de samedi dernier pour s'élever contre la politique d'improvisation qui règne dans ces secteurs de l'enseignement et contre la négligence que manifestent les dirigeants à l'égard des revendications des étudiants. Cette grève se poursuivra jusqu'à mardi.

- Les voitures et les fonctionnaires de l'Etat sont à la disposition des candidats du Front du Roi.

Les gouverneurs, les caïds et les pachas ont reçu une circulaire confidentielle de leurs supérieurs leur donnant de nouvelles instructions qu'ils s'ajoutent à celles qu'ils ont reçues en vue de préparer la campagne électorale.

Ces instructions leur demandent de mobiliser toutes les voitures et tous les fonctionnaires et de les mettre à la disposition de ceux qui oeuvrent au profit du "Front du Roi" et de ses candidats en ajoutant que les agents qui se montreraient réticents seraient contraints de s'exécuter.

- Le Maroc exprime son ardent désir de s'allier au Marché Commun Européen.

Au cours des séances du 18ème congrès des Chambres de Commerce Internationales qui s'est tenu récemment à Mexico, les délégués du gouvernement marocain ont exprimé leur ardent désir de constituer un Marché Maghrébin rattaché au Marché Commun Européen.

Il est à noter qu'aucun délégué de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie du Maroc n'a participé aux travaux dudit congrès.